

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 01 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt cinq, le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 26/08/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET

Absents donnant pouvoir : Christelle GAUBERT a donné pouvoir à Hélène LEMESLE, Yvon BRIANCEAU a donné pouvoir à Gérard JOURDAIN, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Pauline CAILLONNEAU a donné pouvoir à Sophie CHATELLIER,

Absents excusés : Sarah RENAUD

Absents : Evelyne BAUD, Corinne BRAUD, Tony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D01092025_10 : Solidarité – soutien de la commune des Achards aux communes sinistrées des Corbières

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu la situation depuis le 5 août où un incendie d'une intensité exceptionnelle ravage le massif des Corbières parcourant à ce jour plus de 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes du département de l'Aude et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique ;

Face à ce drame, l'Association des Maires de France a informé les communes de la création d'un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées afin de recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'association des maires de l'Aude, en accord avec la préfecture et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible à ce drame, la commune des Achards tient à apporter son soutien et sa solidarité pour aider les communes à faire face à l'urgence, à reconstruire et à se relever.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune des Achards contribue à soutenir les communes sinistrées des Corbières dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

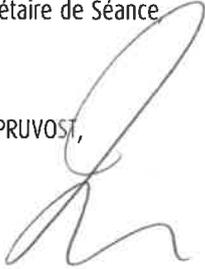
- Faire un don d'un montant de 1 500,00€
- A verser sur le compte « solidarité communes – incendies Août 2025 » - Titulaire : Association des Maires de l'Aude – Crédit Agricole –

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix POUR :

- **APPROUVE** ce soutien aux communes sinistrées des Corbières;
- **FAIT UN DON** d'un montant de 1 500,00 euros sur le compte « solidarité communes - incendies Août 2025 » - Titulaire : Association des Maires de l'Aude - Crédit Agricole;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, Michel VALLA, ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

La secrétaire de Séance

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA

